

Fiche-action n°S2

Atelier du futur n°5 « Sécurité et ordre public »

« Communiquer sur les questions d'insécurité auprès des habitants »

Situation et justification :

La commune de Chêne-Bourg n'échappe pas aux problèmes de criminalité (brigandages, agressions, cambriolages, dommages à la propriété, vols). Toutefois, les commentaires faits par les principaux acteurs du domaine de la sécurité¹ sont globalement rassurants pour cette commune: le secteur des Trois-Chêne est « plutôt calme » dans la mesure où, en proportion de la population, il enregistre un nombre de problèmes généralement inférieur à de nombreuses autres communes et secteurs du canton. La raison de cette situation favorable proviendrait du fait que les communes des Trois-Chêne bénéficient, en plus des gendarmes et des agents de la sécurité municipale, de la présence visible des gardes-frontières ; cette présence aurait un effet dissuasif limitant les actes criminels. Les cas enregistrés par le poste de gendarmerie des Trois-Chêne² et relevant de la criminalité dans ce secteur sont aussi en baisse en 2005 par rapport à 2004.

Si « la sécurité et l'ordre public » a été retenu comme l'un des cinq domaines d'action prioritaires à prendre en considération dans l'Agenda 21 communal de Chêne-Bourg, c'est certainement qu'au-delà des réalités factuelles, il existe un sentiment diffus et collectif d'insécurité. Or, ce sentiment n'est pas toujours fondé. Et il s'accroît de manière très forte parmi la population dès lors que la presse (journaux, télévisions, radios) souligne un ou des cas spectaculaires, même si ceux-ci ne concernent aucunement la commune. Par exemple, le poste de gendarmerie des Trois-Chêne a constaté – sur la base du nombre et du type d'appels reçus au n°117 – que le problème des incendies de véhicules en France à la fin de l'année 2005 a eu des effets importants sur le sentiment d'insécurité à Chêne-Bourg...

Ce sentiment d'insécurité peut conduire à craindre de manière éventuellement excessive la présence de groupes de jeunes dans les allées d'immeubles, parkings et autres lieux publics de la commune ou à adopter des comportements inadéquats face à des menaces réelles ou non. En réponse à ces constats, la mise en place d'une meilleure communication avec les habitants est proposée par l'Atelier du futur.

Objectifs visés :

- Réduire les sentiments d'insécurité en communiquant des appréciations sur la réalité de la situation, les enjeux et sur les personnes en charge de contribuer à la sécurité.
- Communiquer avec les groupes de personnes sensibles aux questions d'insécurité en leur transmettant une information et des conseils ciblés.

Pertinence « développement durable » de l'action :

Une bonne communication en matière de sécurité des personnes peut être un exemple d'application de postulats du développement durable³ :

- « Encouragement de la capacité d'apprendre » - La capacité à communiquer et à traiter des informations doit être encouragée.
- « Compréhension entre les personnes et les cultures » - Compte tenu du fait que le fonctionnement et la survie de la société dépendent essentiellement de la solidarité existant entre ses membres, il faut encourager les échanges et la compréhension entre les individus et les groupes.

¹ Ont été interviewés pour documenter les membres de l'Atelier du futur concernant cette problématique l'îlotier du poste de gendarmerie des Trois-Chêne (M. Didier Vincent, 14.02.2006) ainsi que le Chef de poste de la Sécurité municipale (M. Roland Eggenschwiler, 27 mars 2006).

² A l'échelle communale, les données chiffrées sur la criminalité restent confidentielles.

³ Les postulats qui suivent sont extraits du site internet de l'Office fédéral de la statistique (<http://www.bfs.admin.ch>, octobre 2006), chapitre Développement durable > Indicateurs > Indicateurs et postulats.

- « Développement compatible avec le bien-être » - L'évolution socio-économique et les modifications de l'environnement ne doivent pas se faire aux dépens du bien-être physique et psychique de l'individu.

Descriptif et mise en place de l'action:

1 - Fournir annuellement aux habitants et usagers de la commune des commentaires et quelques informations (respectant la confidentialité des données) sur la situation de la criminalité à Chêne-Bourg en utilisant les principaux médias à disposition (journal Le Chênois, site internet de la commune, lettre électronique Chêne-Bourg_21) afin que :

- la situation locale soit correctement appréciée et mise en perspective par rapport à la situation régionale, notamment à la suite de la parution publique de résultats et bilans produits aux échelles cantonale (conférence de presse annuelle de la police en février) ou nationale ;
- les sentiments d'insécurité parfaitement infondés soient combattus, notamment lorsque des médias régionaux ou nationaux mettent en lumière des cas de criminalité exceptionnels et spectaculaires ;
- les structures et personnes qui interviennent pour contribuer à la sécurité dans la commune soient présentées (avec rappel des horaires et numéros de téléphone).

2 - Aller à la rencontre des personnes sensibilisées par les problèmes de sécurité, en particulier :

- les habitants d'immeubles aux abords desquels existent des problèmes effectifs ou supposés,
- les associations de personnes âgées, de parents d'élèves, de quartiers⁴,
- les jeunes (par ex. Centre de loisirs).

Ces rencontres sont organisées ou déléguées par la commune. Elles pourraient être animées par l'ilotier du poste de gendarmerie, un ASM, un représentant des élus (membre de la commission municipale ad hoc) et le concierge en charge du lieu, etc. Elles permettraient aux personnes de s'exprimer. Un dialogue viserait à faire adopter de bons réflexes comportementaux tout en favorisant les liens sociaux et l'entraide entre personnes fragilisées.

3 – Enfin, les enjeux relatifs à la sécurité tels que ceux issus des projets de développement concernant directement ou indirectement la commune de Chêne-Bourg (MICA, CEVA, etc.) pourraient faire l'objet de réunions d'information publiques organisées par la commune.

Calendrier :

Dans les meilleurs délais.

Nom des responsables :

Le-la Conseiller-e administratif-ve en charge de la sécurité, de la prévention et de l'information, Le-la Président-e de la Commission sécurité et prévention, le Secrétaire général.

Nom des partenaires et mode de participation :

L'ilotier du poste de gendarmerie des Trois-Chêne, les ASM (Agents de Sécurité municipaux) et le cas échéant les TSHM (Travailleurs Sociaux Hors-Murs) pour leur participation à la rencontre de groupes cibles, le-la rédacteur-trice en chef du journal Le Chênois et le-la rédacteur-trice en charge d'alimenter le site internet pour contribuer à l'information des habitants et usagers de la commune.

Budget :

Activités à inclure dans le mandat des responsables et partenaires sans création d'un budget.

Indicateurs de développement durable :

- Nombre de cas de criminalité enregistrés dans la commune
- Nombre de communications effectuées dans les médias
- Nombre de réunions organisées avec les habitants de la commune

Suivi et amélioration continue :

Etablissement d'un bilan annuel sur la base des indicateurs ci-dessus et des commentaires réunis.

⁴ Association des habitants du Vieux-Bourg – Association des intérêts du Plateau de Bel-Air – Association Seymaz Rivière pour la protection de la Seymaz et de ses affluents